

Interpellation présentée par le député:

M. Gilbert Catelain

Date de dépôt: 15 décembre 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Congés accordés au personnel de l'Etat de Genève : le Conseil d'Etat a-t-il encore les ressources financières pour faire preuve d'une telle générosité ?

Il semblerait que les collaborateurs du personnel de l'Etat, dont le conjoint est victime de maladie ou d'accident bénéficie jusqu'à trois semaines de congé rémunéré.

A l'heure où les recettes de l'Etat ne parviennent même pas à couvrir les charges courantes, que le Conseil d'Etat ne parvient pas à réduire l'effectif de la fonction publique, il est surprenant d'apprendre que des jours de congés extraordinaires puissent être attribués avec une telle générosité.

Dès lors ma question est simple :

Le Conseil d'Etat peut-il m'indiquer la nature, les conditions d'octroi, les bases légales et le volume que les différents jours de congé (par motif) ont représenté en 2004 ?